Commission des solidarités



4442 - Aide à l'investissement

Equipements sociaux divers - Personnes âgées

Rapport n° CP/2011/532

Service gestionnaire:

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport concerne une subvention accordée pour des investissements réalisés en faveur des personnes âgées

Association Garde et Aide à Domicile à SAVERNE Acquisition de matériel informatique

L'association contribue au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou malades, en proposant l'intervention d'une aide à domicile.

L'outil informatique est utilisé quotidiennement pour effectuer les plannings et la gestion du service. Afin d'être efficace dans son travail, l'association souhaite renouveler une grande partie du matériel informatique pour un montant de 5 368.84 € TTC, financé hormis la subvention départementale, sur fonds propres.

Il vous est proposé d'accorder à l'association Garde et Aide à Domicile à SAVERNE une subvention de **537 €** pour l'achat de matériel informatique.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15213	204-2042-53	13 545,99 €	4 000,00 €	537,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 537 € à l'association Garde et Aide à Domicile à SAVERNE pour l'acquisition de matériel informatique, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL